



**SARL JOLIMMO**

Société au capital de 10 000 € - RCS EVRY 499 551 901

Siège social : 13 rue Augustin Bellard 91590 LA FERTE-ALAIS

Tél : 01 69 23 00 72 - E-mail : lafertealais@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 8949955190100014 - Titre professionnel : Agent Immobilier - Carte professionnelle n° CPI 9101 2016 000 005 168 délivrée par la CCI d'EVRY (91000) - Activités : Transaction Gestion - Garantie financière : CEGC 16 rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 3999 – 92919 LA DEFENSE CEDEX - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

## Ventes – Barème à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017

### Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 50 000 €	5 000.00 €	6 000.00 €
De 50 001 à 150 000 €	8 333.33 €	10 000.00 €
De 150 001 à 170 000 €	9 166.67 €	11 000.00 €
De 170 001 à 200 000 €	10 000.00 €	12 000.00 €
De 200 001 à 250 000 €	10 416.67 €	12 500.00 €
De 250 001 € et plus		5 % du prix net vendeur

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

### \*Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



**SARL JOLIMMO**

Société au capital de 10 000 € - RCS EVRY 499 551 901

Siège social : 13 rue Augustin Bellard 91590 LA FERTE-ALAIS

Tél : 01 69 23 00 72 - E-mail : lafertealais@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 8949955190100014 - Titre professionnel : Agent Immobilier - Carte professionnelle n° CPI 9101 2016 000 005 168 délivrée par la CCI d'EVRY (91000) - Activités : Transaction Gestion - Garantie financière : CEGC 16 rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 3999 – 92919 LA DEFENSE CEDEX - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

### Locations – Barème à compter du 1<sup>ier</sup> avril 2017

#### **Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

##### **Zones tendues** (m<sup>2</sup> en surface habitable)

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**  
10 € TTC /m<sup>2</sup> à la charge du locataire et 10 € TTC /m<sup>2</sup> à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée :**  
3 € TTC /m<sup>2</sup> à la charge du locataire et 3 € TTC /m<sup>2</sup> à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation :** 200 TTC à la charge du bailleur

##### **Autres zones** (m<sup>2</sup> en surface habitable)

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**  
8 € TTC /m<sup>2</sup> à la charge du locataire et 10 € TTC /m<sup>2</sup> à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée :**  
3 € TTC /m<sup>2</sup> à la charge du locataire et 3 € TTC /m<sup>2</sup> à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation :** 200 TTC à la charge du bailleur

#### **Honoraires pour les autres baux :**

##### **Commerciaux et Professionnels :**

30% HT du loyer annuel, soit 36% TTC répartis pour moitié entre le bailleur et le preneur.

### Prestations particulières

#### **Honoraires d'état des lieux :**

**(Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989)**

150 € TTC jusqu'au 2 pièces + 50 € par pièces supplémentaires à la charge du bailleur.

Par huissier de justice : Coût de l'huissier, 50% à la charge du preneur, 50 % à la charge du bailleur.

### Gestion locative – Barème à compter du 1<sup>ier</sup> avril 2017

#### **Honoraires de gestion :**

7 % HT du loyer annuel, soit 8.4 %TTC à la charge du bailleur, payable mensuellement et sur toutes les sommes encaissées.